## l'insertion par l'activité économique

STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

**T** 9

JANVIER 2022

COLLECTION PRO

**CONTRATS SPÉCIFIQUES AUX SIAE** 

	STRUCTURES D INSERTION PAR L ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE					CONTRATS SPECIFIQUES AUX SIAE	
	ENTREPRISE DE TRAVAIL TEMPORAIRE D'INSERTION (ETTI)	ENTREPRISE D'INSERTION (EI)	ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE (AI)	ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION (ACI)	RÉGIE DE QUARTIER (RQ)	CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE D'INSERTION (CDDI)	CDI D'INCLUSION
PRÉSENTATION	Proposer un parcours IAE par l'exercice d'une activité en entreprise dans le cadre de missions d'intérim avec un accompagnement individualisé de l'ETTI	<ul> <li>Proposer un parcours IAE par une expérience de travail au sein d'entreprise d'insertion avec formation en situation de production et accompagnement individualisé</li> <li>Produire des biens et services mar- chands par l'El en vue de leur com- mercialisation</li> </ul>	<ul> <li>Proposer un parcours IAE par l'exercice d'une activité professionnelle avec mise à disposition auprès de particuliers, collectivités et entreprises</li> <li>Mettre à disposition des salariés par l'Al assurant un accompagnement individualisé</li> </ul>	Faciliter l'insertion sociale et professionnelle durable en développant des activités à caractère d'utilité sociale à l'échelle d'un territoire	<ul> <li>Réaliser des activités de services aux habitants de quartier dans un parcours IAE</li> <li>Label national / possibilité d'habilitation comme ACI ou EI</li> </ul>	CDD de type particulier utilisé par les SIAE (sauf ETTI)	CDI de type particulier permettant à un senior engagé dans un parcours IAE de le pouruivre à l'issue du CDDI
BÉNÉFICIAIRES	<ul> <li>Demandeurs d'emploi depuis 24 mois ou plus et bénéficiaires des minima sociaux (ASS, RSA ou AAH). D'autres personnes peuvent être déclarées éligibles par une SIAE au vue de certains critères</li> <li>Détenus ayant signé un acte d'engagement (El et ACI)</li> </ul>				Habitants rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières	Personnes bénéficiant d'une prescription sur un parcours IAE recrutée par une SIAE	Senior d'au moins 57 ans rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, à l'issue d'un délai minimal de 12 mois après le début de son parcours IAE sur prescription d'un acteur habilité ou d'une SIAE
CONTRATS	<ul> <li>Contrat de travail temporaire ou de mission (24 mois maximum) en entreprise, collectivités locales et établissements publics</li> <li>CDI « intérimaire » ou autres types de contrats de formation en alternance ou spécifique au travail temporaire possibles</li> <li>CDI d'inclusion (voir ci-contre)</li> </ul>	<ul> <li>CDDI (4 mois minimum), renouvellement de 24 mois maximum (sauf exception)</li> <li>CDI d'inclusion (voir ci-contre)</li> <li>Contrat Passerelle</li> <li>Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (droit commun)</li> </ul>	<ul> <li>CDD dits contrats d'usage</li> <li>CDDI (4 mois min) conclu entre l'Al et le salarié</li> <li>CDI d'inclusion (voir ci-contre)</li> <li>Contrat passerelle</li> <li>Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (droit commun)</li> <li>Missions de 480 heures maximum sur 24 mois</li> </ul>	<ul> <li>CDDI (voir ci-contre) pour un salarié ou Contrat d'engagement pour un détenu</li> <li>CDI d'inclusion (voir ci-contre)</li> <li>Contrat Passerelle</li> <li>Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (droit commun)</li> </ul>	<ul> <li>CDD, CDI</li> <li>CDDI ou CDI d'inclusion pour les personnes en parcours IAE</li> <li>Contrats aidés (CAE,emplois francs)</li> <li>Contrat de formation en alternance</li> </ul>	<ul> <li>Au moins 4 mois, renouvelables dans la limite d'une durée totale de 24 mois (pas de durée minimale pour les renouvellements)</li> <li>Prolongation au-delà de 24 mois pour achever une action de formation en cours ou pour des publics spécifiques</li> <li>Durée comprise entre 20 h et 35h. Dérogation possible pour aller en deça sous conditions</li> </ul>	Durée: 36 mois maximum     Contrat conclu dans la limite de 20 % du nombre de postes de travail d'insertion occupés à temps plein fixés par la convention Etat/SIAE, ou sur décision du préfet de département, dans la limite de 30 % selon la situation
FINANCEMENT	<ul> <li>Financement de la SIAE dans le cadre d'une convention conclue avec l'Etat, après avis du Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE), pluriannuelle et renouvelable 3 ans</li> <li>Aide au poste d'insertion de l'Etat qui comprend un montant socle et un montant modulé selon les caractéristiques des personnes en insertion, des actions, moyens et résultats d'insertion</li> <li>Aide au contrat de professionnalisation ou au contrat d'apprentissage le cas échéant</li> <li>Aides aux SIAE de la Région Nouvelle-Aquitaine (démarrage, développement, conseil, professionnalisation, soutien conjoncturel) :  puide</li> </ul>				<ul> <li>Convention avec l'Etat en tant qu'ACI ou EI</li> <li>Pas de financements spécifiques, hormis les aides au titre des EI ou ACI (voir colonnes correspondantes)</li> <li>Les autres ressources proviennent des prestations de services vendues</li> </ul>	SMIC ou minimum conventionnel, s'il est plus favorable     Pas de prime de précarité prévue à l'issue du CDDI	<ul> <li>SMIC ou minimum conventionnel, s'il est plus favorable</li> <li>Aide de l'Etat égale à 100 % du montant socle arrêté pour un CDDI la 1ère année du CDI d'inclusion et à 70 % à partir de la 2ème année</li> </ul>
LIENS UTILES	• DDETSPP / INAE	• DDETSPP / INAE	• DDETSPP / INAE	• DDETSPP / INAE	• DDETSPP / CNLRQ                 Fiche technique F3.4	• DDETSPP / INAE	Decision d'embauche ou de rupture du CDI d'inclusion sur " Plateforme de l'inclusion "

NB: D'autres financements sont mobilisables pour des actions complémentaires d'accompagnement des personnes dans leur parcours (collectivités territoriales, Pôle Emploi, PLIE, FSE, financements privés...). Les SIAE peuvent solliciter le Fonds Départemental d'Insertion (FDI) à toutes les étapes du développement de la structure, selon les projets.





